

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

CANTON
LUMBRES

Délibération
N° 2021/62

OBJET :

**AVIS DU CONSEIL
MUNICIPAL SUR LA
MODIFICATION DE
L'EXPLOITATION DE
L'UNITE DE
METHANISATION DE
LA SAS QUELMES-
ENERGIE**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-et-un
le MARDI 26 OCTOBRE à dix-huit heures trente
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse DUPONT, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du Quinze Octobre
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :
Mme LAMIABLE Murielle (proc. Mme le Maire), M. BONNAIRE Serge (proc. Mme
WESTENHOEFFER), M. DUBIEZ Francis (proc. M. MONBAILLY), absents excusés.
M. TEN Arnaud, absent non excusé.

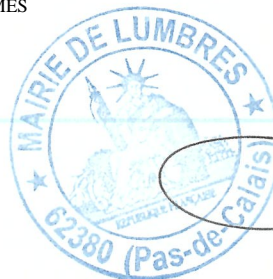
La séance ouverte, Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que
la SAS QUELMES-ENERGIE a déposé auprès de Monsieur le Préfet du
Pas-de-Calais une demande d'augmentation de sa capacité de traitement des intrants
de son installation de méthanisation situé lieu-dit « Le Dicloy » 825 Route
Départementale 207 à Quelmes.

Dans le cadre de l'enquête publique au titre des installations classées pour la
protection de l'environnement l'avis de la Commune de Lumbres est sollicité.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal émettent, à l'unanimité, un
avis favorable à cette proposition.

Accusé de réception
Acte reçu par: Sous-Préfecture de SAINT OMER
Nature transaction: AR de transmission d'acte
Date d'émission de l'accusé de réception: 2021-10-28(GMT+1)
Nombre de pièces jointes: 1
Nom émetteur: Lumbres
N° de SIREN: 216205344
Numéro Acte de la collectivité locale: 202162
Objet acte: AVIS SUR L'EXPLOITATION DE L'UNITE DE METHANISATION DE QUELMES
Nature de l'acte: Délibérations
Matière: 8.8-Environnement
Identifiant Acte: 062-216205344-20211026-202162-DE

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 27/10/2021
Le Maire,
Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le [redacted]
et publication ou notification
du [redacted]